

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_24

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REFACTURATION DU CHANTIER D'INSERTION D'ALVEOLE SUR LE TERRITOIRE DE THYEZ

Le 27 février 2023, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2023

Étaient présents :

M. Fabrice GYSELINCK, Mme Laëtitia BETEMPS, Mme Sylvia CAIZERGUES, M. Roland CAGNIN, M. Éric COUDURIER, Mme Hélène DAVIGNY, Mme Lucie ESPANA, M. Laurent GERVAIS, Mme Wendy GHESQUIER, M. Julien HAMAIDE, Mme Kaouther HEMISSI, Mme Catherine HOEGY, M. Didier HUOT, Mme Sylvie LAVANCHY, Mme Delphine LIUZZIO, M. Bruno MICCOLI, M. Joël MOUILLE, Mme Marie Eve PERIER, M. Jean-François PERRET, Mme Mariane PERY, M. Ermine QUADRIO, M. Maurice ROBERT, M. René SCANU, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET.

Étaient excusés :

M. Michel GUIDO a donné pouvoir à M. Fabrice GYSELINCK.
Mme Céline CHARDON a donné pouvoir à Mme Catherine HOEGY.
M. Pascal DUCRETTET.

Était absent : /

Mme Kaouther HEMISSI est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Fabrice GYSELINCK, Maire

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} février 2022 et selon lesquels la 2CCAM peut agir en matière de développement local et d'insertion économique et sociale ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL2021_83 du 14 octobre 2021 attribuant l'accord-cadre de « prestations d'insertions sociale et professionnelle par la réalisation de travaux divers de protection et d'entretien d'espaces sur le territoire de la Communauté de

Communes Cluses Arve et Montagnes » à l'association Alvéole domiciliée 1011, rue des Glières à Saint-Pierre-en-Faucigny (74800) ;

La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes a souhaité mettre en œuvre un accord-cadre d'insertion qui procède de cette volonté d'utiliser le levier de la commande publique pour favoriser l'accès à l'emploi de personnes en situation d'exclusion sur son territoire. L'accès à des activités salariées pour ces personnes est une étape indispensable à la reconstruction sociale et à l'accès à l'emploi.

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention de facturation du chantier d'insertion d'Alvéole sur le territoire des communes membres de la 2CCAM.

Ladite convention, présentée en **annexe n°14** doit également être signée par la commune de Thyez. Il convient donc de délibérer à cet effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (28 voix) décide :

☉ d'approuver la convention de refacturation du chantier d'insertion d'Alvéole sur le territoire de la commune de Thyez,

☉ d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

Le Secrétaire de séance



Kaouther HEMISSI

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le :

- 9 MARS 2023

Notifié par mise en ligne le : 29 MARS 2023

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

Le directeur général des services

